

Trois villes s'engagent pour défendre les terres agricoles

Les municipalités d'Ollioules, Six-Fours et La Seyne ont officialisé leur volonté de préserver les espaces agricoles et favoriser l'installation d'exploitants, à travers des Zones agricoles protégées.



Coste Chaude, à La Seyne, compte parmi les rares terrains cultivables de la commune. La mairie souhaite le rendre à l'agriculture. À Ollioules et Six-Fours, le potentiel est plus élevé. La chambre d'agriculture du Var doit réaliser prochainement un diagnostic pour faire l'état des lieux du foncier agricole disponible sur ces trois communes, engagées depuis hier dans la création de Zones agricoles protégées.

(Photo doc V.-m.)

Un pari important pour l'avenir de l'agriculture locale s'est joué hier après-midi, dans la salle Jean-Moulin, à Ollioules. Le premier magistrat Robert Bénéventi, Nathalie Bicaïs, maire de La Seyne et Jérémie Vidal, adjoint à l'urbanisme de Six-Fours (représentant Jean-Sébastien Vialatte, empêché) ont signé, chacun pour leur commune, une convention de partenariat avec la chambre d'agriculture du Var pour la création de trois zones agricoles protégées (ZAP).

► C'est quoi une Zap ?

En termes urbanistiques, il s'agit d'une servitude d'utilité publique qui s'impose au plan local d'urbanisme (PLU).

En termes moins techniques, il s'agit d'un nouvel outil à disposition des communes pour « délimiter des zones agricoles que l'on soustrait à la pression foncière », a interprété Emmanuel Lan, char-

gée d'études pour l'organisme consultaire. Pour les maires qui s'engagent, c'est « un signe politique fort » notamment en direction des propriétaires de friches.

► Pour quels enjeux ?

En quelques décennies, l'agriculture a quasiment disparu des paysages varois, dont c'était pourtant la vocation ancestrale, au profit des constructions, dans une course effrénée à la spéculation foncière, ont expliqué en substance les uns et les autres.

Si « le développement économique est assumé », la recherche d'un « équilibre » est « aujourd'hui nécessaire », a indiqué M. Bénéventi, pour les besoins notamment du projet alimentaire territorial, visant à pouvoir nourrir localement les habitants de la métropole.

Aujourd'hui, de nombreux propriétaires espèrent voir leur terrain en friche passé en zone constructible, avec à la clé une formi-

dable culbute financière. Mais les Zap, une fois diagnostiquées et approuvées, devraient venir doubler leurs espoirs : ces Zap, veulent croire les représentants des communes signataires, doivent en quelque sorte « sanctuariser » pour de longues années les dernières terres cultivables et, possiblement, convaincre les propriétaires de s'en séparer, enfin.

« Certains propriétaires vont penser qu'ils sont un peu lésés, mais c'est l'histoire de la gestion du territoire, avec des avancées sur certains sujets d'avenir majeurs, comme l'autonomie agricole », a résumé Nathalie Bicaïs.

L'adjoint à l'urbanisme de Six-Fours, régulièrement confronté à des demandes de modifications du plan local d'urbanisme, n'a pas caché son espoir qu'avec ce nouvel outil « les propriétaires comprennent que les terrains agricoles resteront à vocation agricole ».

► Quels terrains sont concernés ?

C'est encore tôt pour le dire, un diagnostic devant être réalisé après la phase administrative, en concertation avec la chambre d'agriculture, la Safer⁽¹⁾ et les maires. Mais Ollioules est celle des trois communes qui présente le plus grand potentiel, suivi de Six-Fours, puis de La Seyne.

► Quel rôle joue la chambre d'agriculture ?

Elle sera la cheville ouvrière de cette reconquête agricole, en repertoriant, d'abord, les terrains potentiellement cultivables, en conseillant les municipalités et en favorisant l'installation de nouveaux exploitants, à travers un accompagnement.

► Les prochaines étapes ?

Les conventions désormais signées, le diagnostic agricole et

foncier, ainsi que le traitement des questionnaires auprès des propriétaires, devraient être réalisés entre janvier et juin 2022 par la chambre d'agriculture.

L'été devrait permettre de définir la stratégie foncière agricole décidée par les communes. La procédure administrative (concertation, enquête publique...) pourrait être lancée à l'hiver prochain.

► D'autres Zap à TPM ?

Sur le territoire métropolitain, 4 communes ont déjà engagé ce travail de préservation et de développement de leurs espaces agricoles : La Garde (ZAP approuvée, 278 ha), Le Pradet (ZAP arrêtée, 130 ha), La Crau et Carqueiranne (études ZAP en cours). Dans le Var, douze Zap ont été approuvées au total.

J. P.

jpoillot@nicematin.fr

1. Société d'aménagement foncier et d'établissement rural.



Ollioules, de par son récent passé horticole notamment, compte encore de nombreuses terres cultivables. Mais les besoins aujourd'hui visent principalement les cultures vivrières et maraîchères. Jérémie Vidal représentant le maire de Six-Fours, Fabienne Joly, présidente de la chambre d'agriculture du Var, Robert Bénéventi, maire d'Ollioules et Nathalie Bicaïs, maire de La Seyne, ont signé une convention par laquelle ils s'engagent à favoriser l'agriculture.

(Photos doc V.-m./J. P.)

